

2007-2008

ÉNONCÉ ANNUEL DES PLANS ET DES OBJECTIFS
FONDS MUNICIPAL VERT



Énoncé annuel des plans et des objectifs 2007-2008

This publication is also available in English under the title
2007-2008 Annual Statement of Plans and Objectives

Fédération canadienne des municipalités
Centre pour le développement des collectivités viables
24, rue Clarence
Ottawa (Ontario) K1N 5P3

www.collectivitesviables.fcm.ca

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	1
1.1 But	2
1.2 Portée	2
1.3 Organisation du document	2
2 ORIENTATION DU FMV EN 2007–2008	3
2.1 Axes privilégiés en 2007–2008	3
2.1.1 Utiliser les ressources financières pour renforcer la viabilité des municipalités	3
2.1.2 Maximiser l'efficacité et l'efficacé du FMV	4
2.2 Gestion du capital	5
2.3 Ressources financières disponibles	7
2.3.1 Études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de collectivités viables	7
2.3.2 Projets d'immobilisations	7
3 OBJECTIFS ET ACTIVITÉS	9
3.1 Unité de crédit et de gestion des risques	9
3.1.1 Objectifs	9
3.1.2 Activités	9
3.2 Unité de développement	10
3.2.1 Objectifs	10
3.2.2 Activités	10
3.3 Unité des opérations	11
3.3.1 Objectifs	11
3.3.2 Activités	12
3.4 Unité de gestion des connaissances	12
3.4.1 Objectifs	13
3.4.2 Activités	14
3.5 Unité de gouvernance	15
3.5.1 Objectifs	16
3.5.2 Activités	16
ANNEXE	
A Allocation des fonds à ce jour	18
B Indicateurs de conformité 2007–2008 — Exigences de l'Entente sur le FMV	21
C Indicateurs opérationnels en 2007–2008	26
D Événements en 2007–2008	31
E Budget du FMV en 2007–2008	32
F Organigramme	33

1 INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) d'une somme de 550 millions de dollars afin qu'elle établisse le Fonds municipal vert (FMV) de façon à fournir une source durable de financement à long terme aux administrations municipales et à leurs partenaires. La FCM utilise le FMV pour susciter un changement propre à améliorer la qualité de vie au moyen de normes de qualité de l'air, de l'eau, du sol, et de la protection du climat plus rigoureuses.

Le FMV est géré par le Centre pour le développement des collectivités viables (CDCV) de la FCM.

À ce jour, le Fonds a financé plus de 550 projets et études. Un investissement de 316 millions de dollars dans la viabilité des municipalités a permis d'aller chercher plus de 1,7 milliard de dollars d'investissements supplémentaires auprès d'autres sources. Ces initiatives auront d'importantes retombées environnementales : réduction des émissions de plus de 1 200 tonnes d'oxydes d'azote et de soufre et de 1,2 million de tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone. L'annexe A, intitulée « Affectation des fonds à ce jour », donne des détails sur l'affectation des fonds par catégorie, par région et par type de collectivité (urbaine et rurale).

En 2005, le gouvernement du Canada a témoigné sa confiance envers le FMV et son soutien au Fonds en ajoutant 300 millions de dollars à l'enveloppe existante. À la suite de cette contribution, la FCM et le gouvernement du Canada ont signé une nouvelle Entente sur le FMV, qui permet à la Fédération de mieux répondre à la demande élevée de prêts et de subventions, de cibler les meilleurs projets aux fins de financement, de mettre davantage l'accent sur les programmes qui renforcent les capacités des municipalités et d'assurer la durabilité du Fonds à long terme. Après deux années complètes de fonctionnement en vertu de la nouvelle Entente, la FCM a réussi à mettre en place les nouveaux programmes et services prévus.

Le FMV est maintenant bien placé en tant que fonds national doté de ressources permettant de répondre aux besoins des administrations municipales en matière de développement durable. Le Fonds est un programme national unique, qui accorde des prêts à faible taux d'intérêt et des subventions, renforce les capacités et transfère les connaissances afin d'aider les administrations municipales et leurs partenaires à créer des collectivités socialement, économiquement et environnementalement durables. Le financement est alloué aux projets de développement durable dans six secteurs d'activité municipaux : déchets, eau, énergie, planification, sites contaminés et transports. Pour assurer les plus grandes retombées possibles, le FMV finance les meilleurs exemples de leadership municipal en développement durable – exemples qui peuvent être reproduits dans d'autres collectivités.

Un nouveau programme de renforcement des capacités vient s'ajouter au financement. Il vise à informer, encourager et aider les administrations municipales à mettre en œuvre des projets et pratiques de développement durable.

En 2007–2008, la FCM privilégiera davantage le financement d'études et de projets exceptionnels. En continuant à privilégier le financement des meilleurs exemples, la FCM est en mesure d'encourager leur reproduction et d'accroître l'influence du Fonds. D'un outil favorisant le changement durable dans des municipalités en particulier, le FMV deviendra un outil capable de susciter le changement dans toutes les municipalités canadiennes.

1.1 BUT

Le but de l'Énoncé annuel des plans et des objectifs (EAPO) est triple :

1. satisfaire aux exigences énoncées dans l'Entente conclue avec le gouvernement du Canada;
2. servir d'outil de compte rendu au Conseil du FMV et au Conseil national d'administration de la FCM;
3. orienter le personnel du CDCV dans l'administration du FMV.

1.2 PORTÉE

L'EAPO décrit les plans et objectifs de la FCM pour le FMV pendant l'exercice 2007-2008 ainsi que les indicateurs permettant de mesurer son rendement. Le plan d'activités de chaque unité organisationnelle présente les activités, étapes et processus particuliers.

1.3 ORGANISATION DU DOCUMENT

L'EAPO est réparti en quatre grandes sections :

1. La section 1, « Introduction », résume la situation actuelle du FMV et ses réalisations récentes.
2. La section 2, « Orientation du FMV en 2007-2008 », décrit les axes privilégiés du FMV en 2007-2008, la gestion du Fonds et les ressources financières disponibles.
3. La section 3, « Objectifs et activités », présente les objectifs de la FCM pour la gestion du FMV en 2007-2008 et les activités requises pour les atteindre.
4. Les annexes A à F présentent l'affectation des fonds, les indicateurs de résultat, les événements stratégiques, le budget de 2007-2008 et un organigramme.

Faits saillants du FMV :

VILLE DE OKOTOKS (ALBERTA)

Étude de faisabilité pour mettre en place un système de chauffage solaire urbain à grande échelle en ayant recours au stockage thermique saisonnier (FHMV 3742) et Chauffage communautaire à distance faisant appel aux technologies de stockage thermique saisonnier de l'énergie solaire (FIMV 5182)

Date d'approbation du projet : Août 2003 (FHMV 3742) et avril 2004 (FIMV 5182)

Valeur totale du projet (combinée) : 19 497 454 \$

Subvention du FMV (combinée) : 2 579 454 \$

- Mise en œuvre de plusieurs projets axés sur l'énergie solaire
- Réduction de la consommation d'énergie de 15 à 80 p. 100 dans les quatre bâtiments municipaux; diminution de 124 tonnes des émissions annuelles de dioxyde de carbone
- Construction d'un nouveau lotissement de 52 maisons; approximativement 90 p. 100 des besoins en chauffage des maisons et 60 p. 100 des besoins en chauffage de l'eau sont satisfaits par l'énergie solaire, ce qui a entraîné une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5 tonnes par maison
- Lauréat d'un Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL en 2006, dans la catégorie énergie

Faits saillants du FMV :

VILLE DE VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Transport durable sur la rive sud-est de False Creek (FHMV 3188)

Date d'approbation du projet : Septembre 2002

Valeur totale du projet : 60 000 \$

Subvention du FMV : 30 000 \$

- Évaluation des options en matière de transport durable
- Stratégies recommandées en vue de réduire de 17 p. 100 la circulation automobile
- Objectifs d'amélioration de la qualité de l'air, d'un plus grand choix en matière de mode de transport et de réduction des temps de déplacement
- Lauréat d'un Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL en 2006, dans la catégorie transports durables

2 ORIENTATION DU FMV EN 2007–2008

Le présent EAPO décrit comment les activités sont harmonisées de manière à mettre en œuvre intégralement la vision énoncée dans la nouvelle Entente et à appuyer les axes privilégiés en 2007–2008.

2.1 AXES PRIVILÉGIÉS EN 2007–2008

Deux axes sont privilégiés en 2007–2008 :

1. utiliser les ressources financières pour renforcer la viabilité des municipalités;
2. maximiser l'efficacité et l'efficacités du FMV.

2.1.1 // UTILISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR RENFORCER LA VIABILITÉ DES MUNICIPALITÉS

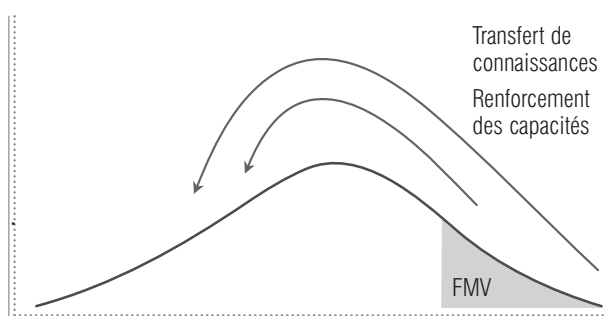
Depuis sa création il y a sept ans, le FMV a servi à financer certaines des meilleures initiatives de développement de collectivités viables au Canada. Plusieurs initiatives ont été saluées sur la scène internationale. La demande constamment élevée de fonds du FMV reflète le dynamisme de l'activité des municipalités dans le développement durable et rend le Fonds encore plus indispensable à long terme. L'affectation de la somme supplémentaire de 300 millions de dollars au FMV en 2005 a nécessité la négociation d'une nouvelle Entente. L'augmentation de capital a fourni d'importantes nouvelles ressources pour financer des projets et des études.

Toutefois, après deux années complètes de fonctionnement en vertu de la nouvelle Entente, la demande de financement demeure de loin supérieure à l'offre. En 2006–2007, les demandes sous forme de prêts pour des projets d'immobilisations dans le cadre du processus de demandes de propositions (DDP) totalisaient 132 millions de dollars, alors que 70 millions de dollars seulement étaient disponibles. Jusqu'à 10 millions de dollars étaient offerts sous forme de subventions pour des projets d'immobilisations, mais les demandes reçues par la FCM étaient sept fois supérieures à ce montant. Au départ, jusqu'à 8 millions de dollars étaient disponibles sous forme de subventions pour des études; ce montant a par la suite été porté à 10 millions de dollars. On avait prévu que la demande en 2006–2007 pourrait atteindre 12 millions de dollars.

Dans le but de gérer le Fonds de manière à préserver son capital et à respecter les plafonds de financement requis, la FCM doit établir la meilleure façon d'investir les ressources afin de renforcer la viabilité des municipalités. Cette situation constitue à la fois un défi et une possibilité. Elle oblige à gérer la demande de manière à éviter de décevoir un grand nombre de demandeurs. En revanche, elle permet de financer les meilleurs projets et études, qui auront les plus grandes retombées environnementales et fourniront les meilleurs exemples dont d'autres administrations municipales pourront s'inspirer et qu'elles pourront reproduire.

L'importance accordée au financement de projets susceptibles d'être riches d'enseignements pour un large éventail de municipalités canadiennes nécessitera l'élaboration de DDP qui attireront des projets exceptionnels, représentatifs des différents types de collectivité et régions du pays. Les projets exceptionnels sont généralement définis dans l'Entente comme ceux ayant d'importantes retombées environnementales ainsi que sociales et économiques.

Le financement des meilleurs projets et études permet au FMV d'accroître considérablement son influence sur la viabilité des municipalités en transférant les connaissances acquises et en renforçant les capacités pour mettre en œuvre des solutions de rechange durables ailleurs. L'incidence du FMV ne se limite pas aux administrations municipales qui bénéficient directement du financement. La figure suivante illustre ce concept :



Viabilité de l'administration municipale

Figure 1 : Le FMV et le renforcement des capacités

Les municipalités, petites ou grandes, sont réparties tout au long de la courbe : celles qui se trouvent à la gauche souhaitent en savoir plus sur les applications pratiques de la durabilité en leur sein, celles qui se situent au milieu possèdent déjà une certaine connaissance de la durabilité, et celles à droite possèdent une vaste expérience et un important savoir-faire. Le FMV privilégie le financement d'études et de projets exceptionnels ayant les plus grandes retombées environnementales — à l'extrémité droite de la courbe. Grâce à son Programme de renforcement des capacités, la FCM centralise les connaissances acquises dans le cadre de ces initiatives et les transmet aux municipalités se trouvant à la gauche de la courbe afin de les aider à progresser.

La section 3, « Objectifs et activités », comprend des stratégies visant à mettre en œuvre cette vision en :

- faisant du FMV un outil permettant d'accroître la viabilité des municipalités, au lieu d'être uniquement une source de financement;
- allouant les fonds disponibles aux demandes et propositions qui offrent les meilleurs exemples de projets et pratiques durables sur le plan environnemental.

La FCM fera savoir que le FMV est plus qu'une source de financement, qu'il s'agit d'un programme qui reconnaît le leadership municipal en développement durable et s'attache à aider d'autres administrations municipales à suivre ces exemples en transmettant le savoir et en faisant participer les dirigeants au renforcement des capacités.

2.1.2 // MAXIMISER L'EFFICACITÉ ET L'EFFICACITÉ DU FMV

Alors que la FCM s'engage dans cette transition en privilégiant une orientation plus stratégique du FMV pour encourager le changement, le moment est venu d'examiner les pratiques et mécanismes actuels afin d'assurer une efficacité et une efficacie maximales.

À l'automne 2006, le cabinet d'experts-conseils Deloitte Inc. a été chargé d'examiner le mode opératoire du FMV. La première étape de ce travail a été terminée en février 2007. Deloitte a été chargé de décrire les mécanismes en place, de résumer les questions et de classer les possibilités d'amélioration par ordre de priorité en fonction des impératifs suivants :

1. Changement de vision — utiliser le financement pour développer les connaissances et favoriser le changement;
2. Service plus souple, plus efficace et plus axé sur les clients;
3. Accent mis sur la pertinence et la qualité du produit;
4. Gestion du volume accru de propositions et de demandes;
5. Changement dans les types de projets financés;
6. Nouvelles fonctions — gestion du savoir et risque du crédit.

Au cours des travaux de Deloitte sur le mode opératoire, l'équipe d'examen a relevé plusieurs possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacie. L'une des recommandations les plus importantes visait le peaufinement des mécanismes en place, afin d'appuyer un projet du FMV pendant tout son cycle de vie. Le cycle de vie d'un projet du FMV débute généralement par la sensibilisation et la promotion, puis passe par les étapes de la demande, de la négociation du contrat, du déboursement, de l'établissement de rapports et du transfert du savoir. Ce cycle de vie est illustré ci-après.

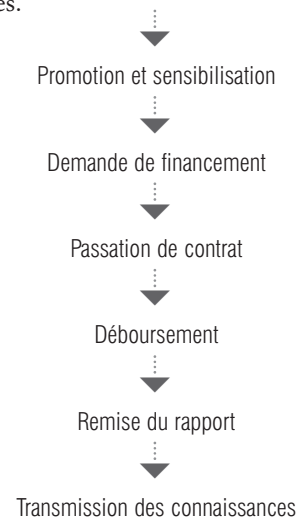


Figure 2 : Cycle de vie du financement d'un projet du FMV

Les mécanismes ont été examinés à chaque étape afin de vérifier qu'ils prévoyaient et satisfaisaient les besoins des étapes suivantes. La FCM s'efforce d'améliorer son service à la clientèle à chaque étape du cycle, de repérer les possibilités de renforcer les liens entre les différentes étapes et de réduire le temps nécessaire qu'il faut aux projets pour passer de la première étape aux dernières étapes du cycle de vie.

Tout au long de l'examen du mode opératoire, on a recensé des initiatives immédiates et à plus long terme permettant d'améliorer à la fois l'efficacité et l'efficacie. On établira l'ordre de priorité de ces initiatives et on les mettra en œuvre tout au long de 2007–2008.

2.2 GESTION DU CAPITAL

Une saine gestion du capital est essentielle à la viabilité à long terme. En réduisant le risque pour le financement et les projets du FMV, la FCM préserve le capital du Fonds et génère le revenu en intérêts nécessaire pour financer les frais d'exploitation et les subventions.

En 2006–2007, on a retenu les services de Deloitte Inc. en vue d'analyser les prévisions de trésorerie pour le FMV jusqu'en 2016. Ces prévisions ont orienté les paramètres d'utilisation des revenus en intérêts pour financer les prêts, subventions et frais d'exploitation éventuels, tout en préservant le capital. Les objectifs de financement proposés en 2007–2008 reposent sur ces prévisions.

Les prévisions de trésorerie tiennent compte des exigences de l'Entente relativement à la gestion globale et à la durabilité du Fonds.

Le profil de risque du portefeuille de prêts actuel fournit une ventilation des risques associés aux prêts qui ont été entièrement réalisés, sont en cours de remboursement, ou les deux. Actuellement, ce portefeuille comprend 19 prêts totalisant 102 901 556,48 \$. Deux prêts s'élevant à 10 050 000 \$ ont été remboursés; la valeur totale nette des prêts réalisés s'élève actuellement à 92 851 566,48 \$.¹ De cette somme, l'encours de prêts du portefeuille, après remboursement du capital et des intérêts, s'élève à 87 251 622,85 \$.

On utilise désormais six niveaux de risque pour établir le profil de risque. Dans le contexte du profil de risque total du portefeuille, approuvé par le Conseil, des niveaux de risque plus élevés sont acceptés pour les projets ayant de fortes chances d'avoir des retombées environnementales, mais dont on attend des retombées économiques et sociales.

L'EAPO de 2006–2007 recommandait que les nouveaux projets approuvés en 2006–2007 entrent dans les catégories de risque suivantes : faible risque pour 20 à 40 p. 100 des projets, risque moyen pour 40 à 60 p. 100 et risque élevé pour 10 à 20 p. 100. Il était également recommandé que ces ratios constituent les objectifs pour l'ensemble du portefeuille de prêts. Au cours de l'exercice, le FMV a peaufiné l'évaluation du risque, pour inclure six niveaux.

Actuellement, on estime que 38 p. 100 du portefeuille de prêts réalisés présentent un faible risque (niveau de risque A), 7 p. 100, un risque faible à moyen (niveau de risque B), 53 p. 100, un risque moyen (niveau de risque C), 0 p. 100, un risque moyen à élevé (niveau de risque D), 2 p. 100, un risque moyen à élevé avec des indicateurs et sous surveillance (niveau de risque E), et 0 p. 100, un risque inacceptable, avec une veille critique (niveau de risque F).

Au cours de l'exercice (au 30 novembre 2006), de nouveaux projets ont été approuvés et sont venus s'ajouter au portefeuille de prêts (réalisés et engagés), qui s'établit comme suit : on estime que 30,04 p. 100 des projets présentent un faible risque; 22,10 p. 100, un risque faible à moyen; 45,31 p. 100, un risque moyen; 2 p. 100, un risque moyen à élevé; et 1 p. 100, un risque élevé.

La majorité des emprunteurs en cours de remboursement sont des municipalités, les organismes appartenant à des municipalités, ou les deux. Seulement deux prêts ont été octroyés au secteur privé :

- Ensyn — risque moyen à élevé, avec indicateurs et surveillance de la solvabilité (niveau de risque E)
- Highmark Renewables — risque moyen (niveau de risque C)

Faits saillants du FMV :

VILLE DE CANMORE (ALBERTA)

Immeuble des Services administratifs de la Ville de Canmore (FHMV 2956)

Date d'approbation du projet : Février 2002

Valeur totale du projet : 68 500 \$

Subvention du FMV : 34 250 \$

- Évaluation de techniques de construction éconergétiques pour le nouveau centre municipal
- Sélection d'options éconergétiques, simples et innovatrices, y compris un système de ventilation dans le faux-plancher afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur
- Réduction maximale des répercussions sur l'environnement extérieur
- Lauréat d'un Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL en 2005, dans la catégorie bâtiments, et prix d'excellence provincial en construction

¹ Données au 30 novembre 2006, selon le montant effectivement payé.

Tableau 1. Profil de risque du FMV²

Nombre de contrats	Niveau de risque	Montant des prêts (\$)	Montant des prêts non remboursés (\$)	Pourcentage de prêts dans le niveau de risque par rapport au total des prêts réalisés (%)
6	A	35 666 345,89	34 788 365,89	38
3	B	6 100 000,00	5 464 675,26	7
7	C	49 060 220,59	45 177 620,59	53
0	D	0	0	0
1	E	2 025 000,00	1 820 961,11	2
0	F	0	0	0
Totaux				
17		92 851 566,48 ³	87 251 622,85	

Tableau 2. Répartition ciblée du risque du portefeuille de prêts du FMV

Portefeuille de prêts réalisés et engagés ⁴	Pourcentage de l'ensemble du portefeuille (%)	Objectifs pour 2007–2008 (%)
Faible risque (A)	30,04	30–40
Risque faible/moyen (B)	22,10	20–39
Risque moyen (C)	45,31	30–50
Risque moyen/élevé (D)	2	Jusqu'à 5
Risque élevé (E)	1	Jusqu'à 2
Risque inacceptable (F)	0	0
	100,00	

² Données recueillies au 30 novembre 2006.

³ Le montant des prêts n'inclut pas les prêts remboursés (10 050 000,00 \$).

⁴ Selon le montant des contrats au 30 novembre 2006.

2.3 RESSOURCES FINANCIÈRES DISPONIBLES

Comme on l'a mentionné, la direction du FMV a chargé Deloitte de préparer un modèle de prévision des mouvements de trésorerie pour 10 ans (le modèle du « scénario de référence ») prenant fin le 31 mars 2016 qui assure la viabilité à long terme du Fonds et fournit un aperçu à des fins d'allocation future des ressources. Le modèle permet au FMV de parvenir à un juste équilibre entre le revenu d'investissement, les engagements de prêt et de subvention, les déboursements et les dépenses de fonctionnement, tout en positionnant le Fonds afin de continuer à respecter les engagements financiers de l'Entente, par exemple en disposant de l'actif du Fond (excluant la valeur des réserves et des prêts non productifs) de 500 millions de dollars en tout temps, et en établissant des objectifs annuels pour les prêts, les subventions et les budgets de fonctionnement.

Ce modèle de « scénario de référence » de 10 ans tient compte du budget de 2006-2007 et de l'hypothèse selon laquelle les engagements financiers dans l'Entente reposent sur le niveau des engagements plutôt que sur les montants réels déboursés puisque le FMV ne contrôle pas le moment du paiement des engagements.

Au 31 mars 2006 — l'année de début du modèle — le FMV avait géré environ 583 millions de dollars et avait un solde d'ouverture restreint externe d'environ 534 millions de dollars.

Pour assurer la viabilité à long terme du Fonds en tout temps et une gestion conforme aux objectifs financiers établis dans l'Entente, tout en respectant les prévisions de trésorerie en 2007-2008, le financement disponible du FMV en 2007-2008 sera établi selon les principes ci-dessous.

2.3.1 // ÉTUDES DE FAISABILITÉ, ESSAIS SUR LE TERRAIN ET PLANS DE COLLECTIVITÉS VIABLES

Un total de 8 millions de dollars sera disponible pour les études de faisabilité, les essais sur le terrain et les plans de collectivités viables en 2007-2008.

2.3.2 // PROJETS D'IMMOBILISATIONS

Un total de 8 millions de dollars sous forme de subventions et de 70 millions de dollars sous forme de prêts à faible intérêt sera disponible pour des projets d'immobilisations en 2007-2008 (voir tableau 3, page suivante).

La justification de ces niveaux de financement est la suivante :

- **Prêts** : La FCM doit approuver en moyenne 20 millions de dollars par année, sous forme de prêts, pour les projets de remise en état des sites contaminés en vue d'atteindre l'objectif de 150 millions de dollars établi pour l'an 2012 dans l'Entente. La demande de financement pour les projets visant l'énergie s'est avérée très forte. C'est pour cette raison que l'on recommande un fonds de 20 millions de dollars sous forme de prêts pour la DDP visant l'énergie en 2007-2008. Le solde disponible en 2007-2008 a été réparti de manière égale entre les trois catégories restantes de DDP (c'est-à-dire à hauteur de 10 millions de dollars chaque). Comme il est peu probable que les DDP dont le financement sous forme de prêts s'élève à moins de 10 millions de dollars suscitent un taux de réponse élevé de la part des administrations municipales, on recommande de fixer à 10 millions de dollars l'allocation minimale sous forme de prêts dans chaque secteur.
- **Subventions** : Les projets de remise en état des sites contaminés ne sont pas admissibles à une subvention. Les 8 millions de dollars disponibles à cette fin seront alloués conformément à l'allocation des prêts, c'est-à-dire un montant égal aux déchets, aux transports et à l'eau et deux fois plus à l'énergie.

Faits saillants du FMV :

VILLE DE REVELSTOKE (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Projet d'énergie communautaire à Revelstoke
(FHMV 5156)

Date d'approbation du projet : Janvier 2004

Valeur totale du projet : 30 000 \$

Subvention du FMV : 13 000 \$

- Étude de faisabilité d'un système d'énergie communautaire alimenté aux déchets de bois
- Le nouveau système assurera 95 p. 100 du chauffage des bâtiments de la collectivité
- Réduction prévue de 4 000 tonnes de gaz à effet de serre par an
- Lauréat d'un Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL en 2005, dans la catégorie énergie

Tableau 3. Niveaux de financement recommandés

Catégorie de DDP	Engagements de prêt (\$)	Engagements de prêt (%)	Engagements de subvention (\$)	Engagements de subvention (%)	Date de lancement de la DDP
Déchets	10 millions	14,3	1,6 million	20	14 février 2007
Transports	10 millions	14,3	1,6 million	20	23 mai 2007
Énergie	20 millions	28,6	3,2 million	40	23 mai 2007
Eau	10 millions	14,3	1,6 million	20	22 août 2007
Sites contaminés	20 millions	28,6	0	0	22 août 2007
Totaux	70 millions	100,0	8 millions	100	

Faits saillants du FMV :

VILLE DE HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Climat SMART : Changement climatique — Trousse d'outils pour l'atténuation des risques et l'adaptation (FHMV 5285)

Date d'approbation du projet : Janvier 2004

Valeur totale du projet : 400 000 \$

Subvention du FMV : 200 000 \$

- Mise en œuvre de Climat SMART, méthode de planification entièrement intégrée qui porte sur les répercussions des changements climatiques
- Intégration de Climat SMART au plan d'énergie de district, à la campagne de lutte contre la marche au ralenti et au projet Halifax Harbour Solutions, entre autres initiatives
- Premier programme municipal à offrir une approche globale à l'égard des répercussions des changements climatiques
- Lauréat d'un Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL en 2005, dans la catégorie planification des collectivités viables

Faits saillants du FMV :

VILLE DE CRAIK (SASKATCHEWAN)

Projet d'éco-collectivité — phase 1 (éco-centre de réunions de Straw Bale) (FIMV 1476)

Date d'approbation du projet : Mars 2003

Valeur totale du projet : 493 832 \$

Subvention du FMV : 100 000 \$

Prêt du FMV : 150 000 \$

- Construction de l'Eco-Centre avec des techniques éconergétiques
- Tenue régulière de réunions à l'hôtel-de-ville; centre bâti à la « sueur du front » des bénévoles
- Stimulation de l'économie, création de nouveaux emplois et augmentation du tourisme
- Lauréat d'un Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL en 2005, dans la catégorie participation des citoyens, et d'un prix canadien de l'environnement de 2005 parrainé par Canadian Geographic

3

OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

Le CDCV de la FCM administre le FMV par l'entremise de cinq unités organisationnelles. La fonction, les objectifs et les activités prévues de chaque unité sont décrites ci-après.

3.1 UNITÉ DE GESTION DU CRÉDIT ET DES RISQUES

L'Unité de gestion du crédit et des risques (UGCR) s'assure que le FMV poursuivra son travail encore longtemps. Elle réduit au maximum le risque du financement et des projets du FMV afin de préserver le capital du Fonds et de générer des revenus en intérêts suffisants pour financer les frais d'exploitation et les subventions. L'UGCR recommande et surveille le profil de risque du portefeuille du FMV; passe en revue les demandes de prêts; formule des commentaires sur les évaluations du risque; recommande les conditions des prêts; et s'assure que les documents du FMV reflètent l'intention et les modalités de l'Entente, des politiques du Conseil et des décisions du Conseil national d'administration de la FCM dans la mesure où celles-ci s'appliquent au risque de crédit.⁵

3.1.1 // OBJECTIFS

En 2007–2008, l'UGCR entend atteindre les objectifs suivants :

- contribuer à la gestion globale du portefeuille et à la durabilité à long terme du Fonds;
- intégrer la fonction de gestion du risque de crédit au cycle de vie du financement de projets du FMV;
- intégrer la fonction de gestion du risque de crédit à la gestion du Fonds, pour ce qui est des niveaux de risque, des réserves et de la gestion de la trésorerie;

- tenir compte de la configuration du risque du portefeuille de prêts et des besoins du Fonds en matière de revenus en intérêts pour assurer la préservation du capital, afin d'atteindre un équilibre entre le risque et la stratégie d'encaissement du Fonds.

3.1.2 // ACTIVITÉS

Pour atteindre ses objectifs, l'UGCR mène les activités suivantes :

Portefeuille du FMV et profil de risque

- Établir un cadre stratégique régissant la limite par risque et le risque par emprunteur ainsi qu'une politique sur l'établissement du coût du risque et les réserves pour risques.
- Surveiller régulièrement le respect des conventions de prêts dans les dossiers de prêt.
- Organiser la formation sur les principes de base de la gestion du risque pour intégrer la fonction dans les processus du FMV.
- Créer un lien entre la gestion du risque des prêts du FMV et la gestion de trésorerie de la FCM.
- Surveiller la concentration des risques du crédit dans le portefeuille de prêts réalisés et engagés et mettre régulièrement à jour la cote de solvabilité des emprunteurs.
- Examiner les demandes de prêts, formuler des commentaires sur les évaluations du risque et recommander les conditions des prêts.
- Structurer les opérations de prêts pour les projets et élaborer des stratégies d'atténuation du risque.
- Surveiller le respect des conventions de prêts dans les dossiers de prêt.

⁵ Dans le contexte du FMV, le crédit est l'évaluation quant à la probabilité (basse, moyenne ou haute) du remboursement des prêts et des intérêts au FMV. L'analyse du crédit portera soit sur la viabilité économique de l'emprunteur (la municipalité ou un partenaire municipal) ou du projet. L'analyse des aspects économiques d'une initiative prévoyant un prêt de projet peut fortement s'appuyer sur le savoir-faire technique ou d'ingénierie fourni par des consultants extérieurs.

L'Entente de financement du FMV permet à la FCM d'augmenter l'offre financière, ainsi que les risques de crédit connexes pour des projets présentant des avantages supérieurs ou exceptionnels. L'UGCR s'assure de la durabilité à long terme du Fonds en surveillant le portefeuille de prêts et la concentration des risques.

Politiques et procédures en matière de crédit

- Élaborer des lignes directrices sur le cadre stratégique régissant le crédit, notamment les limites par emprunteur et une politique sur l'établissement du coût du risque et les réserves pour risques.
- Élaborer des procédures relatives au risque du crédit et une méthode connexe.

Documentation et administration

- Coordonner la préparation de feuilles de clauses habituelles et de documents juridiques pour tous les prêts du FMV, comme on l'explique à l'annexe C.
- S'assurer que les documents reflètent l'intention et les modalités de l'Entente, les politiques du Conseil et les décisions du Conseil national d'administration de la FCM en ce qui a trait au risque du crédit.
- Recruter un agent de documentation des prêts et un analyste du crédit afin d'évaluer le crédit et de surveiller les dossiers de prêt.
- Contribuer à la planification du revenu d'investissement en ce qui a trait au déboursement de prêts et aux niveaux de risque.

Faits saillants du FMV :

VILLE DE LUNENBURG, NOUVELLE-ÉCOSSE
Projet de traitement des eaux usées (FMIV 1399)

Date d'approbation du projet : Mars 2003

Valeur totale du projet : 4 712 000 \$

Prêt du FMV : 1 178 000 \$

- Construction projetée d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées
- Niveau de qualité supérieur aux normes provinciales en vigueur
- Prévisions d'améliorations significatives de la qualité de l'eau
- Initiative qui servira de projet de démonstration technique pour d'autres collectivités côtières

3.2 UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT

L'Unité de développement conçoit et évalue les prêts et les subventions pour des projets d'immobilisations en conformité avec l'Entente et les directives particulières du Conseil national d'administration de la FCM et elle en fait la promotion. L'Unité lance des DDP pour chacun des secteurs de financement suivants :

- Déchets
- Eau
- Énergie
- Sites contaminés
- Transports

Outre le lancement de nouvelles DDP dans ces secteurs, l'Unité de développement étudiera la faisabilité du lancement d'une DDP pour des projets communautaires intégrés — une catégorie de financement de projet prévue en vertu de l'Entente.

3.2.1 // OBJECTIFS

En 2007–2008, l'Unité de développement entend atteindre les objectifs suivants :

- élaborer des DDP qui attireront des projets exceptionnels,⁶ représentatifs des différents types de collectivités et régions au Canada;
- utiliser les subventions pour maximiser le nombre de projets durables;
- établir des normes élevées minimales pour les demandes dans le cadre de chaque DDP.

3.2.2 // ACTIVITÉS

Pour atteindre ses objectifs, l'Unité de développement mènera les activités suivantes :

- Au besoin, élaborer des définitions particulières des projets exceptionnels pour chaque grand type de collectivités (petites, urbaines et éloignées), pour chaque région du pays (Colombie-Britannique, Alberta, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique) et pour chaque DDP;⁷

⁶ Les projets exceptionnels sont définis de manière générale dans l'Entente sur le FMV comme étant ceux ayant de plus grandes retombées environnementales ainsi que d'importantes retombées sociales et économiques.

⁷ Ces définitions peuvent être particulièrement importantes lorsqu'il existe des obstacles à la mise en œuvre d'une définition standardisée des projets exceptionnels. Dans le secteur de l'énergie, par exemple, les services publics appartenant au provincial ou réglementés par lui établissent les prix de l'énergie. Si ces prix sont relativement faibles, la mise en œuvre de certains types de projets peut ne pas être économiquement réalisable.

- Évaluer les DDP antérieures et réviser les nouvelles DDP au besoin, en consultation avec les employés du CDCV qui ont travaillé aux DDP antérieures ou qui sont des spécialistes du secteur, avec des consultants externes et des représentants d'administrations municipales;⁸
- Dans les notes d'évaluation par les pairs, attribuer un facteur de pondération plus élevé à la réplicabilité et à la possibilité de donner lieu à des produits de connaissance;
- Mettre en œuvre les secteurs cibles sélectionnés pour les DDP de 2007–2008, comme suit :
 - **Déchets** : Comme en 2006–2007, la DDP de 2007–2008 visant la gestion des déchets mettra l'accent sur le réacheminement des déchets. Les critères seront confirmés par les consultants afin d'assurer que seuls les projets exceptionnels sont admissibles au financement.
 - **Eau** : Le Conseil du FMV déterminera la portée de la présente DDP pendant la téléconférence qu'il tiendra en mai 2007.
 - **Énergie** : La DDP visant l'énergie mettra l'accent sur les systèmes énergétiques de quartier, qui seront davantage ciblés qu'en 2006–2007.
 - **Sites contaminés** : Comme en 2006–2007, la DDP de 2007–2008 visant les sites contaminés mettra l'accent sur l'assainissement et le réaménagement des sites contaminés.
 - **Transports** : La DDP visant les transports mettra l'accent sur toute technologie propre à réduire les émissions provenant des véhicules du parc automobile municipal et sur les initiatives d'augmentation du nombre d'usagers, notamment la gestion de la demande en transport (GDT). Cet objectif est plus large que celui prévu en 2006–2007.
- Faire connaître et promouvoir les possibilités offertes par les DDP;
- Consulter et mobiliser les administrations municipales afin de déterminer l'objectif des prochaines DDP;
- Examiner les possibilités d'aider les administrations municipales en participant à un système national d'échange des droits d'émission, si les membres de la FCM le demandent et si cette mesure est conforme aux initiatives fédérales de lutte contre le changement climatique;
- Étudier la faisabilité d'une DDP pour les projets intégrés (voir la section 3.2) et présenter les résultats et recommandations au Conseil.

3.3 UNITÉ DES OPÉRATIONS

L'Unité des opérations traite les propositions d'études de faisabilité, d'essais sur le terrain, de plans de collectivités viables et de projets d'immobilisations en conformité avec l'Entente et des directives particulières du Conseil national d'administration de la FCM. L'Unité élabore les demandes de financement, examine les demandes, recommande l'octroi de financement en fonction des évaluations par consensus (effectuées par le Comité de révision technique), conclut les contrats, distribue les fonds et contrôle les projets et en rend compte. Elle appuie les clients et recommande l'octroi du financement de façon à répondre le mieux possible aux objectifs stratégiques du FMV tout en respectant les plafonds de financement.

Faits saillants du FMV :

VILLE DE MARKHAM (ONTARIO)

Projet pilote de collecte de déchets organiques (FHMV 0526)

Date d'approbation du projet : Mai 2001

Valeur totale du projet : 300 000 \$

Subvention du FMV : 100 000 \$

- Premier système entièrement automatisé de collecte porte-à-porte des déchets organiques des ménages mis à l'essai au Canada
- Détournement de 60 p. 100 des déchets organiques des ménages
- Taux de participation moyenne de 98 p. 100 pour les bacs séparés (déchets et produits recyclables) et de 73 p. 100 pour les bacs de déchets organiques
- Triage efficace des déchets par les résidents

3.3.1 // OBJECTIFS

En 2007–2008, l'Unité des opérations entend atteindre les objectifs suivants, qui ont trait aux études de faisabilité, aux essais sur le terrain, aux plans de collectivités viables et aux projets d'immobilisations, tout en respectant les objectifs et les plafonds de financement annuels du FMV (voir la section 2.3) :

- traiter de façon efficiente et efficace les demandes, les contrats et les demandes de sortie de fonds;

⁸ Ces administrations municipales peuvent avoir ou ne pas avoir reçu des fonds du FMV par le passé.

- faciliter la transition pour le financement des études de faisabilité, des essais sur le terrain et des plans de collectivités viables qui constitueront les meilleurs exemples de pratiques viables pour les administrations municipales;
- refondre le Système de rapports sur le rendement des projets d'immobilisations afin de le rendre davantage pertinent pour tous les secteurs du FMV.

3.3.2 // ACTIVITÉS

Afin d'atteindre ses objectifs, l'Unité des opérations entreprendra les activités suivantes :

- examen des manuels de processus ou de procédures;
- élaboration de normes et de critères rigoureux pour chaque catégorie de financement visant les études de faisabilité, les essais sur le terrain et les plans de collectivités viables au moyen des tâches suivantes :
 - consulter le personnel et autres spécialistes en la matière afin de cerner les éléments clés d'une étude de faisabilité, d'un essai sur le terrain et d'un plan de collectivité viable de qualité supérieure;
 - cerner les éléments des propositions d'études, notamment la catégorie, la sous-catégorie, l'emplacement, la valeur totale du projet, le soutien du FMV et les possibilités d'élaboration de produits de connaissance;
 - établir les éléments clés qui devraient constituer des exigences d'admissibilité obligatoires ou minimales;
 - élaborer des analyses de rentabilisation pour les exigences d'admissibilité obligatoires ou minimales;
 - cerner les éléments d'un plan de mise en œuvre répondant aux normes et critères révisés;
 - présenter les progrès réalisés à la réunion du Conseil du FMV qui aura lieu en août 2007;
 - faire connaître aux demandeurs les normes et critères révisés;
 - appuyer l'Unité de gouvernance pour modifier les grilles de pointage et la formation pour l'évaluation par les pairs;
 - réviser la documentation actuelle externe sur les programmes.
- identification des produits de connaissance et des outils de renforcement des capacités pouvant être mis au point dans le cadre d'études et de projets financés par le FMV;
- recours à des conseillers pour élaborer des méthodes appropriées permettant de mesurer les avantages découlant de projets visant ou non la réduction des émissions dans chaque catégorie du FMV, et rendre compte de ces projets;

- refonte du Système de rapports sur le rendement des projets en fonction des méthodes susmentionnées;
- mise en œuvre du nouveau système de présentation de rapports élaboré pour des catégories définies. Le nouveau système pour l'ensemble des catégories sera en place d'ici le 1^{er} avril 2008.

3.4 UNITÉ DE GESTION DES CONNAISSANCES

L'Unité de gestion des connaissances (UGC) tire parti des connaissances et des leçons apprises dans le cadre d'initiatives financées par le FMV en vue de faire évoluer les pratiques municipales. La FCM cherche à faire connaître aux administrations municipales les pratiques exemplaires utilisées par des dirigeants municipaux ainsi qu'à les inciter et à les aider à établir leurs propres objectifs de développement durable et à les dépasser.

On tire pleinement profit des retombées de chaque prêt et subvention en transférant les connaissances et en renforçant les capacités des municipalités en vue de reproduire les projets exceptionnels.

L'UGC est responsable de trois fonctions principales : la recherche, le renforcement des capacités et les communications.

Faits saillants du FMV :

VILLAGE DE MAYO (YUKON)

Extraction et distribution de chaleur géothermique au Village de Mayo (FHMV 5400)

Date d'approbation du projet : Mars 2005

Valeur totale du projet : 500 000 \$

Subvention du FMV : 250 000 \$

- Établissement du profil de la consommation d'énergie
- Recommandation d'un système d'injection d'acide in-situ
- Économies estimatives de 24 000 \$ par an
- Planification d'un nouveau centre de loisirs

3.4.1 // OBJECTIFS

En 2007–2008, l'UGC entend atteindre les objectifs suivants :

- continuer d'intégrer la sensibilisation et la promotion, le renforcement des capacités et les activités de transfert des connaissances dans le cycle de vie complet du financement offert par le FMV;
- optimiser la participation des administrations municipales;
- faire du CDCV le noyau d'un réseau qui appuie le renforcement de la capacité des municipalités à mettre en œuvre des pratiques durables;
- favoriser pleinement la collaboration avec les organisations et réseaux existants qui font la promotion du développement de collectivités viables dans les six secteurs du FMV;
- chercher des exemples de leadership qui permettront de renseigner et d'inspirer les administrations municipales;
- transférer les connaissances en analysant les résultats obtenus par les activités financées par le FMV et en partageant ces connaissances avec les administrations municipales;
- renforcer la capacité des administrations municipales de passer à l'action en leur fournissant des produits de connaissance et en facilitant la formation de réseaux qui favorisent l'adoption et la mise en œuvre de pratiques de développement durable;
- examiner et élaborer de nouveaux systèmes pour mesurer et évaluer les retombées des programmes du FMV;
- procurer un soutien aux communications pour toutes les activités du FMV, y compris la sensibilisation et la promotion, le financement et le transfert des connaissances.

ABORDABILITÉ ET CHOIX TOUJOURS

Administré par le CDCV, Abordabilité et choix toujours (ACT) est un programme complémentaire au FMV. Le programme ACT est une initiative de réforme réglementaire des logements menée sous la direction de ses quatre partenaires nationaux :

- FCM (administrateur);
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (membre fondateur);
- Association canadienne des constructeurs d'habitations;
- Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine.

Depuis le lancement d'ACT en 1990, les subventions ont contribué à la conception de nouveaux modèles de logement, de logements accessoires, de nouvelles normes d'aménagement et de rénovation, de mécanismes d'approbation rationalisés et de stratégies visant à vaincre les résistances face au changement. Bon nombre des projets d'ACT ont soutenu le développement durable en encourageant la concentration urbaine et l'utilisation de nouvelles normes d'aménagement offrant des avantages économiques et environnementaux.

En 2004, les quatre partenaires ont reconnu qu'ACT devait élargir ses liens avec des programmes ayant des intérêts similaires, au sein ou à l'extérieur de la FCM. À cette fin, ACT parraine désormais la catégorie aménagement résidentiel des Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL. ACT a également aidé à promouvoir le financement accordé par le FMV pour la remise en état de sites contaminés dans le secteur du logement.

En 2007–2008, le personnel d'ACT collaborera avec d'autres employés de la FCM pour offrir un atelier visant à encourager la reproduction de solutions existantes du FMV ou en matière de réglementation. Lorsque le programme renouvellera son entente pluriannuelle après mars 2008, les partenaires examineront comment créer une meilleure synergie entre les initiatives.

3.4.2 // ACTIVITÉS

Afin d'atteindre ses objectifs, l'UGC entreprendra les activités suivantes :

Recherche et analyse

- Analyser les études de faisabilité, les essais sur le terrain et les plans de collectivités viables financés par le FMV et les rapports sur les projets d'immobilisations, afin de cerner les résultats obtenus et les leçons tirées qui pourraient être utilisés pour élaborer des produits de connaissance dans les six secteurs de financement du FMV.
- Mettre au point un processus visant à assurer l'évaluation en temps opportun des études et des rapports de projet récemment présentés en vue de déterminer s'ils peuvent mener à l'élaboration de nouveaux produits de connaissance.
- Évaluer d'autres données du FMV (notamment le document *Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL : Guide des pratiques exemplaires* et le rapport de la Mission de planification énergétique communautaire) pour élaborer de nouveaux produits de connaissance.
- Entreprendre des études générales à l'externe afin de se tenir au courant des nouveautés dans les secteurs du FMV.
- Élaborer un réseau de recherche afin de partager et d'obtenir des résultats de recherche dans les secteurs du FMV.
- Repérer des possibilités de collaboration avec d'autres chercheurs à l'appui des travaux du FMV.
- Poursuivre certaines activités courantes de soutien au FMV, notamment préparer des rapports, établir des réseaux, répondre aux demandes de renseignements, offrir de l'aide en ce qui concerne les demandes et faire participer les administrations municipales au moyen de diverses activités et méthodes.

Renforcement des capacités

- Partager les connaissances et appuyer la mise en œuvre de nouvelles technologies et pratiques par le truchement de campagnes de renforcement des capacités dans chacun des six secteurs du FMV.
- Administrer le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC).

- Poursuivre la planification et la prestation du programme des Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL de 2007; et commencer à planifier et à mettre en œuvre le programme de 2008.
- Planifier et mettre en œuvre la Mission de planification énergétique communautaire en Alberta (2007).
- Élaborer et coordonner les travaux d'organisation de la Conférence des collectivités viables de la FCM qui se tiendra en février 2008.
- Lancer et mettre en œuvre un réseau de champions à l'aide d'une approche progressive relativement à la portée et aux activités.
- Déterminer la possibilité d'élargir le rôle et les responsabilités des champions en fonction de la première étape de la mise en œuvre.
- Continuer d'avoir recours à des facilitateurs régionaux comme mécanisme pour diffuser de l'information et faire participer des administrations municipales.
- Élaborer et mettre à l'essai une téléconférence en ligne sur le renforcement des capacités.
- Offrir jusqu'à six ateliers sur le renforcement des capacités à des dates correspondant, dans la mesure du possible, aux nouvelles dates des DDP.
- Trouver des organisations et collaborer avec ces dernières pour offrir au moins trois ateliers ou exposés visant à faire participer les administrations municipales dans les secteurs des campagnes.
- Poursuivre certaines activités courantes qui appuient le Programme de renforcement des capacités, y compris les études sectorielles, la rédaction d'articles, la contribution à l'identification, à l'élaboration et à la préparation de produits de connaissance pour le FMV, le réseautage, la réponse aux demandes et la mobilisation des administrations municipales au moyen de diverses activités et approches.

Communications

- Continuer de procurer un soutien aux communications pour toutes les activités organisationnelles et opérationnelles du CDCV et du FMV, y compris la Conférence des collectivités viables, les Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL, la préparation et la promotion des DDP, les annonces du FMV, et la production de rapports tels que l'EAPO et le *Rapport annuel du FMV*.

- Continuer d'entreprendre des activités de promotion et de sensibilisation, y compris la participation à des conférences stratégiques, la présentation d'exposés aux conseils municipaux et la dotation du stand du CDCV aux foires commerciales afin de faire participer les administrations municipales et de promouvoir le FMV.⁹
- Travailler avec les responsables de la recherche et du renforcement des capacités afin de coordonner la production, la promotion et la diffusion de produits de connaissance nouveaux et existants provenant des études et des projets financés par le FMV, y compris des études de cas, d'autres produits de connaissance, des bulletins électroniques, des bulletins et des exposés.
- Coordonner l'élaboration d'une stratégie de transfert des connaissances, et formuler et mettre en œuvre des recommandations relativement aux priorités.
- Faire connaître le rôle évolutif du FMV en tant que programme investissant dans des projets et des études exemplaires qui permettront d'informer d'autres administrations municipales et de les inciter à créer des collectivités socialement, économiquement et environnementalement viables.
- Entreprendre une recherche de marché ciblée en vue de mieux comprendre les publics cibles du FMV et la façon dont ils perçoivent le Fonds et le développement des collectivités viables.
- Continuer de mettre en œuvre des activités de communication stratégiques, en mettant l'accent notamment sur celles destinées au Québec.
- Mettre en place des systèmes afin de continuellement améliorer la qualité et d'accroître l'influence du matériel et des programmes actuels de communication et de sensibilisation.
- Examiner les options permettant d'accroître l'influence et la facilité d'utilisation du site Web <www.collectivitesviables.fcm.ca>.

DÉFINITIONS DE L'UGC

Les définitions ci-dessous décrivent les principales fonctions opérationnelles de l'UGC :

Gestion des connaissances : Organisation des ressources intellectuelles et de l'information découlant, par exemple, des initiatives financées par le FMV, et d'autres connaissances et expériences obtenues ou recueillies par le CDCV.

Transfert de connaissances : Communication, à un plus grand groupe, notamment les administrations municipales, de connaissances spécialisées provenant, par exemple, des initiatives financées par le FMV, et d'autres renseignements obtenus ou recueillis par le CDCV.

Produits de connaissance : Information que la FCM peut transférer par le truchement de divers médias afin d'aider les municipalités à mettre en œuvre des politiques, des pratiques et des projets plus viables.

Renforcement des capacités : Acquisition des compétences nécessaires pour appliquer les connaissances acquises et pour améliorer la capacité d'une organisation à prendre des mesures en fonction des données ou des résultats obtenus par le transfert de connaissances.

3.5 UNITÉ DE GOUVERNANCE

L'Unité de gouvernance veille à ce que le processus et les cadres décisionnels et de mise en œuvre soient transparents, clairs, impartiaux, efficaces et efficients. L'Unité confirme que les décisions prises sont en conformité avec l'Entente et administrées en fonction de cette dernière, et gère la production de comptes rendus et de documents de conformité. Elle veille au respect de l'Entente et des autres exigences de présentation de rapports,¹⁰ et des politiques du Conseil du FMV et du Conseil national d'administration du FCM.

⁹ Les activités de sensibilisation visent également le Québec et les régions bénéficiant moins du financement du FMV.

¹⁰ Un système de comptes rendus comportant l'EAPQ, les rapports trimestriels et le *Rapport annuel du FMV*, permet d'assurer au gouvernement du Canada et à la population un accès direct à l'information sur le rendement du FMV.

3.5.1 // OBJECTIFS

En 2007–2008, l'Unité de gouvernance entend atteindre les objectifs suivants :

- gérer le Conseil, le Comité des investissements et le Comité de révision technique du FMV;
- produire et distribuer des comptes rendus et des documents de conformité, tels que l'EAPO, le *Rapport annuel du FMV* et les rapports trimestriels;
- gérer le processus budgétaire annuel du FMV; rendre compte des investissements des fonds non attribués du FMV;
- évaluer, établir en ordre de priorité et mettre en œuvre les recommandations formulées dans le *Rapport final de conformité et révision opérationnelle du Fonds municipal vert, septembre 2004*, préparé par la société KPMG, conformément au plan de mise en œuvre.

Faits saillants du FMV :

MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC ISLANDS (ONTARIO)

Étude de faisabilité d'un parc d'éoliennes à Wolfe Island (FHMV 3076)

Date d'approbation du projet : Septembre 2002

Valeur totale du projet : 312 950 \$

Subvention du FMV : 100 000 \$

- Évaluation de l'énergie éolienne comme source renouvelable d'électricité
- Conception préliminaire, examen environnemental préalable et analyse de rentabilisation fournis
- Examen de la propriété coopérative
- Réduction éventuelle de 29 750 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre

3.5.2 // ACTIVITÉS

Gouvernance

L'Unité de gouvernance entreprendra les activités suivantes à l'appui du Comité de révision technique du FMV :

- recruter, au besoin, de nouveaux membres pour le Comité;
- gérer le mandat des membres afin de maintenir une représentation appropriée;

- mettre à jour le guide 2006–2007 du Comité de révision technique;
- tenir les membres au courant des changements apportés aux programmes et activités du FMV;
- gérer le processus d'évaluation technique des demandes au titre du FMV;
- travailler en collaboration avec les unités de développement et des opérations, en vue d'examiner les instructions et les outils d'aide au processus décisionnel de l'évaluation par les pairs.

L'Unité de gouvernance entreprendra les activités suivantes à l'appui du Conseil du FMV :

- fixer la date de trois réunions en personne, d'une téléconférence et d'autres téléconférences au besoin;
- gérer le mandat des conseillers afin de maintenir une représentation appropriée;
- recruter, au besoin, de nouveaux membres pour le Conseil du FMV;
- renseigner les nouveaux membres au besoin;
- mettre à jour la trousse d'orientation des membres du Conseil;
- établir des délais de production et veiller à ce que les rapports soient soumis en temps opportun.

Investissement des fonds non attribués

Un comité d'investissement a été créé en février 2005 pour examiner toutes les questions portant sur la gestion de l'investissement des fonds non attribués du FMV. Le Comité a élaboré une politique d'investissement, portant notamment sur le portefeuille d'investissement des fonds non attribués. La politique d'investissement révisée a été approuvée par le Conseil national d'administration de la FMC en août 2006.

La société Gestion globale d'actifs CIBC est un organisme indépendant de gestion des investissements, qui administre le portefeuille d'investissement des fonds non attribués ou remboursés en conformité avec les directives établies dans l'Entente et la politique d'investissement.

L'Unité de gouvernance appuiera le Comité d'investissement du FMV en entreprenant les activités suivantes :

- fixer la date de réunions en personne et de téléconférences, au besoin;
- établir des délais de production et veiller à ce que les rapports soient soumis en temps opportun.

Présentation de rapports et conformité

- **Rapports de conformité :**
 - gérer la production, la publication et la diffusion du Rapport annuel du FMV;¹¹
 - gérer la production, la publication et la diffusion de l'EAPO;¹²
 - gérer la production et la diffusion des rapports trimestriels.
- **Finances :**
 - gérer la production et la présentation du budget annuel;
 - présenter au Conseil des relevés des fonds non attribués;
 - passer en revue les états financiers.
- **Conformité et suivi de l'examen opérationnel :**
 - évaluer et classer par ordre de priorité les recommandations en suspens énoncées dans le *Rapport final de conformité et révision opérationnelle du Fonds municipal vert, septembre 2004*, préparé par la société KPMG;
 - élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations;
 - mettre en œuvre certaines recommandations.
- **Accord avec le Québec :**
 - examiner les processus et procédures du FMV afin d'en vérifier la conformité avec l'Entente conclue entre la FCM et le gouvernement du Québec.¹³

Outre les activités susmentionnées, l'Unité de gouvernance mettra en œuvre les changements découlant de l'exercice de description des processus.

PROCESSUS DE DEMANDE AU TITRE DU FMV

Le Comité de révision technique, le Conseil du FMV et le Conseil national d'administration de la FCM font partie intégrante du processus de demande. L'Entente décrit les rôles et responsabilités de ces groupes.

Chaque demande est soumise à l'évaluation technique indépendante effectuée par deux ou trois des 60 membres du Comité de révision technique. Ces évaluations sont présentées au Conseil du FMV, lequel recommande au Conseil national d'administration de la FCM une décision à l'égard des propositions de projets admissibles. Ces recommandations reposent sur les critères stipulés dans l'Entente, y compris assurer un équilibre adéquat entre les collectivités urbaines et les collectivités rurales ainsi qu'entre les différentes régions du Canada. Le Conseil national d'administration de la FCM veille à exercer une diligence raisonnable dans le processus décisionnel et prend la décision finale sur les propositions de projets admissibles.

Faits saillants du FMV :

VILLE DE MONTRÉAL (QUÉBEC)

Écologisation des infrastructures de Benny Farm (FIMV 7091)

Date d'approbation du projet : Mars 2005

Valeur totale du projet : 24 572 450 \$

Subvention du FMV : 3 091 100 \$

- Réaménagement de 183 logements vacants à Benny Farm, site de 18 acres aménagé pour accueillir les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et leur famille
- Installation d'un système de chauffage géothermique eau-eau en circuit fermé et amélioration du système électrique
- Réduction prévue des émissions de gaz à effet de serre de 313 tonnes, économie de 6 700 000 litres d'eau potable, et détournement d'environ 15 200 000 litres d'eaux usées par an
- Lauréat d'un prix international Holcim (bronze) et d'un prix Holcim (or) pour l'Amérique du Nord

¹¹ Le *Rapport annuel du FMV* présente les principales réalisations du Fonds au cours de l'exercice financier et rend compte de certaines autorisations de financement du FMV par région et par secteur, des résultats environnementaux, des activités de renforcement des capacités et de transfert des connaissances, et du rendement financier, y compris les fonds non attribués, le type et la durée des prêts, le taux d'intérêt moyen du portefeuille d'investissement, et l'effet de levier. Le rapport annuel est diffusé à grande échelle.

¹² L'EAPO décrit les activités du FMV au cours de l'exercice financier et donne un aperçu des indicateurs qui seront utilisés pour mesurer les progrès et le rendement. Ces indicateurs sont mesurés et rapportés dans le bulletin trimestriel du Conseil du FMV.

¹³ En vertu de cette entente signée en septembre 2003, les municipalités du Québec peuvent bénéficier du FMV.

ANNEXE A : ALLOCATION DES FONDS À CE JOUR

Les tableaux suivants présentent l'allocation des fonds à ce jour, par catégorie, par région et par type de collectivité (urbaine et rurale).

Tableau 4. Subventions et prêts pour les projets d'immobilisations

Catégorie	Depuis sa création		2006–2007 jusqu'à ce jour ¹⁴			2005–2006		
	Total (\$)	%	Subvention (\$)	Prêt (\$)	%	Subvention (\$)	Prêt (\$)	%
Déchets	88 209	27,8	2 500	7 250	19,9	80	2 425	3,9
Eau	11 927	3,8	0	0	0,0	0	11 927	18,5
Énergie	136 342	42,9	2 000	33 197	71,9	2 243	18 213	31,7
Projets intégrés	23 607	7,4	0	0	0,0	5 912	7 010	20,0
Sites contaminés	18 604	5,9	0	3 250	6,6	0	15 354	23,8
Transports	35 458	11,2	0	0	0,0	458	0	0,7
PRRP ¹⁵	3 330	1,0	780	0	1,6	960	1,5	
Total approuvé	317 477	100,0	5 280	43 697	100,0	9 653	54 929	100,0
Moins ¹⁶	-42 803		-523	-20 987		-2 108	-17 444	
Net	274 674		4 757	22 710		7 545	37 485	

(Les chiffres en dollars sont présentés en milliers.)

¹⁴ Du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006 (estimatif).

¹⁵ Subventions pour la présentation de rapports sur le rendement des projets (PRRP) d'immobilisations.

¹⁶ Pour 2005–2006, inclut les projets annulés et les montants non déboursés pour des projets menés à bien. Pour 2006–2007 à ce jour, comprend uniquement les projets annulés.

Tableau 5. Financement des projets d'immobilisations par région

Région	Population ¹⁷	% de pop.	Depuis sa création		2006–2007 à ce jour ¹⁸		2005–2006	
			Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations
Atlantique	2 344 000	7,3	14	11,8	1	3,8	2	6,5
Colombie-Britannique (incluant le Yukon)	4 285 500	13,3	25	21,0	6	23,1	3	9,7
Ontario	12 541 400	38,9	43	36,1	11	42,3	14	45,2
Prairies (Alberta, Manitoba, Saskatchewan, Territoires du N-O et Nunavut)	5 501 500	17,0	20	16,8	3	11,5	4	12,9
Québec ¹⁹	7 598 100	23,5	17	14,3	5	19,2	8	25,8
Total	32 270 500	100,0	119	100,0	26	100,0	31	100,0

Tableau 6. Financement des études par région

Région	Population ²⁰	% de pop.	Depuis sa création		2006–2007 à ce jour ²¹		2005–2006	
			Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations
Atlantique	2 344 000	7,3	57	11,4	8	11,6	3	3,6
Colombie-Britannique (incluant le Yukon)	4 285 500	13,3	101	20,3	11	15,9	17	20,2
Ontario	12 541 400	38,9	169	33,9	24	34,8	35	41,7
Prairies (Alberta, Manitoba, Saskatchewan, Territoires du N-O et Nunavut)	5 501 500	17,0	117	23,5	19	27,5	13	15,5
Québec ²²	7 598 100	23,5	54	10,8	7	10,1	16	19,0
Total	32 270 500	100,0	498	100,0	69	100,0	84	100,0

¹⁷ Source : Statistique Canada, estimations démographiques de 2005 (d'après le recensement de 2001).

¹⁸ Du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006.

¹⁹ En mars 2004, les premières propositions municipales ont été approuvées par suite de la signature en 2003 d'une entente entre le gouvernement du Québec et la FCM autorisant les municipalités du Québec à recevoir un financement du FMV.

²⁰ Source : Statistique Canada, estimations démographiques de 2005 (d'après le recensement de 2001).

²¹ Du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006.

²² En mars 2004, les premières propositions municipales ont été approuvées par suite de la signature en 2003 d'une entente entre le gouvernement du Québec et la FCM autorisant les municipalités du Québec à recevoir un financement du FMV.

Tableau 7. Approbations d'études de faisabilité, d'essais sur le terrain et de plans de collectivités viables : équilibre urbain-rural

Type de municipalité ²³	Population ²⁴	% de pop.	Depuis sa création		2006–2007 à ce jour ²⁵		2005–2006	
			Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations
Petites, rurales et éloignées	6 098 883	20,3	169	33,9	20	29,0	26	31,0
Villes	23 908 211	79,7	329	66,1	49	71,0	58	69,0
Total	30 007 094	100,0	498	100,0	69	100,0	84	100,0

Tableau 8. Projets d'immobilisations : équilibre urbain-rural

Type de municipalité ²⁶	Population ²⁷	% de pop.	Depuis sa création		2006–2007 à ce jour ²⁸		2005–2006	
			Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations	Approbations	% d'approbations
Petites, rurales et éloignées	6 098 883	20,3	40	33,6	12	46,2	8	25,8
Villes	23 908 211	79,7	79	66,4	14	53,8	23	74,2
Total	30 007 094	100,0	119	100,0	26	100,0	31	100,0

²³ Le statut urbain et rural repose sur la définition de la région métropolitaine de recensement et du territoire de recensement donnée par Statistique Canada. Toutes les collectivités restantes sont jugées rurales. Les organisations régionales sont jugées rurales, sauf dans les régions métropolitaines.

²⁴ Source : Statistique Canada, estimations démographiques de 2005 (d'après le recensement de 2001).

²⁵ Du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006.

²⁶ Le statut urbain et rural repose sur la définition de la région métropolitaine de recensement et du territoire de recensement donnée par Statistique Canada. Toutes les collectivités restantes sont jugées rurales. Les organisations régionales sont jugées rurales, sauf dans les régions métropolitaines.

²⁷ Source : Statistique Canada, estimations démographiques de 2005 (d'après le recensement de 2001).

²⁸ Du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006.

ANNEXE B : INDICATEURS DE CONFORMITÉ 2007–2008 EXIGENCES DE L'ENTENTE SUR LE FMV

Le tableau suivant renferme les exigences de l'Entente et les indicateurs de conformité connexes par rapport auxquels la FCM mesurera ses progrès en 2007–2008 et en rendra compte. **La FCM rendra compte trimestriellement de ses progrès à l'égard de ces indicateurs.**

Tableau 9. Indicateurs de conformité 2007–2008

Exigences de l'Entente sur le FMV ²⁹	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif 2007–2008
La FCM s'engagera du mieux qu'elle peut à octroyer des subventions de l'ordre de 8 à 12 millions de dollars par an, entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2009, tous les fonds restants du FHMV à cette date ayant été distribués (pour un total de 50 millions de dollars).	B1.1	Montant approuvé pour les subventions octroyées dans le cadre du FMV aux études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de collectivités viables	8 000 000 \$
	B1.2	Montant net cumulatif des subventions accordées aux études de faisabilités, essais sur le terrain et plans de collectivités viables	48 000 000 \$
	B1.3	Montant net cumulatif des subventions versées pour des études de faisabilités, essais sur le terrain et plans de collectivités viables	25 000 000 \$
La FCM s'engagera du mieux qu'elle peut à octroyer des subventions de l'ordre de 7 à 10 millions de dollars par an, entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2009.	B2	Montant approuvé pour les subventions octroyées aux projets d'immobilisations dans le cadre du FMV	8 000 000 \$
La FCM s'engagera du mieux qu'elle peut à octroyer des prêts de 50 à 70 millions de dollars par an pour des projets admissibles.	B3	Montant approuvé pour les prêts octroyés aux projets d'immobilisations dans le cadre du FMV	70 000 000 \$

²⁹ Les entrées de la présente colonne sont tirées de l'Entente.

Exigences de l'Entente sur le FMV	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif 2007–2008
La FCM devra veiller à conserver en tout temps l'actif du Fonds, à l'exclusion de la réserve pour garanties et de la réserve pour prêts non productifs, à au moins 500 millions de dollars.	B4	Montant de l'actif du Fonds	525 000 000 \$
La FCM s'engagera du mieux qu'elle peut à placer d'ici le 31 mars 2016, sous forme de prêts à des projets admissibles, de 80 % à 90 % de l'actif du Fonds; et subséquemment.	B5	Pourcentage de l'actif du Fonds placé sous forme de prêts à des projets admissibles	50 %
La FCM s'engagera du mieux qu'elle peut à octroyer ou à garantir des prêts à l'assainissement et à la remise en état de sites contaminés, dont le total devrait se chiffrer à au moins 150 millions de dollars d'ici le 31 mars 2012.	B6.1	Montant net cumulatif des prêts ou des garanties de prêt à des projets d'immobilisations visant l'assainissement de sites contaminés	38 000 000 \$
	B6.2	Montant net des prêts ou des garanties de prêt à des projets d'immobilisations visant l'assainissement de sites contaminés	20 000 000 \$
Le montant total des garanties de prêt consenties pour des projets admissibles ne devra pas excéder une somme égale à vingt pour cent (20 %) du montant du Fonds.	B7	Pourcentage du montant des garanties de prêt accordées pour des projets admissibles	0 %
Du mieux qu'elle peut, la FCM fera en sorte qu'en tout temps, au moins quinze pour cent (15 %) des prêts non remboursés soient des prêts consentis à des emprunteurs autres que des administrations municipales.	B8	Pourcentage des prêts non remboursés accordés à des emprunteurs autres que les administrations municipales	14 %
La FCM tâchera d'obtenir un rendement sur ces prêts supérieur d'au moins un et cinquante centièmes pour cent (1,5 %) par année, en moyenne, au taux des obligations du gouvernement du Canada portant échéance équivalente pour les prêts consentis à des emprunteurs autres que les administrations municipales.	B9	Pourcentage des prêts accordés à des emprunteurs autres que les administrations municipales, qui ont un rendement d'au moins 1,5 % par année au taux des obligations du gouvernement du Canada portant échéance équivalente.	1,5 %

Exigences de l'Entente sur le FMV	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif 2007–2008
<p>La FCM devra maintenir des comptes séparés pour le Fonds et elle accepte de se procurer et de faire effectuer annuellement une vérification indépendante des activités financières du Fonds, par une tierce partie, y compris des investissements de fonds non attribués, et des prêts, des subventions et des garanties de prêt à des bénéficiaires admissibles pour des projets admissibles selon le cadre et un délai d'exécution approuvés par le Conseil permettant d'évaluer l'ensemble de sa performance relativement au but écrit à l'article II. La FCM acheminera les états financiers annuels vérifiés, accompagnés d'une déclaration de ses buts et de ses objectifs pour l'exercice suivant, au Canada, dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice financier de la FCM.</p>	B10	Vérification par une tierce partie des activités financières du Fonds menées en 2007–2008, y compris des investissements de fonds non attribués, et des prêts, des subventions et des garanties de prêt à des bénéficiaires admissibles pour des projets admissibles.	Rapport au 31 mars 2008
<p>La FCM rendra public un rapport annuel des activités et de la performance du Fonds dans les cinq mois suivant la fin de l'exercice de la FCM et le transmettra au Ministre pour qu'il le dépose au Parlement. Ce rapport sera fondé sur des renseignements obtenus dans un cadre de gestion axé sur les résultats mis en place par la FCM, sur recommandation de la Direction et approuvé par le Conseil.</p>	B11	Publication du <i>Rapport annuel du FMV 2006–2007</i> et diffusion aux ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles, en vue du dépôt au Parlement, et à d'autres intervenants	Rapport au 31 août 2007
<p>La FCM fournira chaque année des énoncés annuels de ses plans et objectifs à chacun des ministres au moins deux mois avant le commencement de l'exercice.</p>	B12	Publication de l'EAPD de 2007–2008 et diffusion aux ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles, en vue du dépôt au Parlement, et à d'autres intervenants	Rapport au 30 avril 2007 ³⁰
<p>Le Conseil mettra en place une direction qui aura des tâches de supervision et qui conseillera le Conseil sur un juste équilibre dans la répartition régionale du nombre d'approbations d'études de faisabilité, d'essais sur le terrain et de plans.</p>	B13.1	Pourcentage cumulatif des études de faisabilité, essais sur le terrain et plans de collectivités viables approuvés dans la région de l'Atlantique (7,3 % de la pop.)	Rapport trimestriel

³⁰ Le gouvernement du Canada convient que le document Énoncé annuel des plans et des objectifs sera publié un mois après la fin de l'exercice financier, pour laisser le temps nécessaire à sa mise au point et au processus d'approbation.

Exigences de l'Entente sur le FMV	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif 2007–2008
Le Conseil mettra en place une direction qui aura des tâches de supervision et qui conseillera le Conseil sur un juste équilibre dans la répartition régionale du nombre d'approbations d'études de faisabilité, d'essais sur le terrain et de plans.	B13.2	Pourcentage cumulatif des études de faisabilités, essais sur le terrain et plans de collectivités viables approuvés dans la région de la Colombie-Britannique (13,3 % de la pop.)	Rapport trimestriel
	B13.3	Pourcentage cumulatif des études de faisabilités, essais sur le terrain et plans de collectivités viables approuvés dans la région de l'Ontario (38,9 % de la pop.)	Rapport trimestriel
	B13.4	Pourcentage cumulatif des études de faisabilités, essais sur le terrain et plans de collectivités viables approuvés dans la région des Prairies (17 % de la pop.)	Rapport trimestriel
	B13.5	Pourcentage cumulatif des études de faisabilités, essais sur le terrain et plans de collectivités viables approuvés dans la région du Québec (23,5 % de la pop.)	Rapport trimestriel
Le Conseil mettra en place une direction qui aura des tâches de supervision et qui conseillera le Conseil sur un juste équilibre dans la répartition entre les collectivités urbaines et les collectivités rurales du nombre d'approbations d'études de faisabilité, d'essais sur le terrain et de plans.	B14.1	Pourcentage cumulatif des études de faisabilités, essais sur le terrain et plans de collectivités viables approuvés dans les collectivités urbaines (77,7 % de la pop.)	Rapport trimestriel
	B14.2	Pourcentage cumulatif des études de faisabilités, essais sur le terrain et plans de collectivités viables approuvés dans les collectivités rurales (22,3 % de la pop.)	Rapport trimestriel
Le Conseil mettra en place une direction qui aura des tâches de supervision et qui conseillera le Conseil sur un juste équilibre dans la répartition régionale du nombre d'approbations de projets d'immobilisations.	B15.1	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisations approuvés dans la région de l'Atlantique (7,3 % de la pop.)	Rapport trimestriel

Exigences de l'Entente sur le FMV	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif 2007–2008
<p>Le Conseil mettra en place une direction qui aura des tâches de supervision et qui conseillera le Conseil sur un juste équilibre dans la répartition régionale du nombre d'approbations de projets d'immobilisations.</p>	B15.2	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisations approuvés dans la région de la Colombie-Britannique (13,3 % de la pop.)	Rapport trimestriel
	B15.3	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisations approuvés dans la région de l'Ontario (38,9 % de la pop.)	Rapport trimestriel
	B15.4	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisations approuvés dans la région des Prairies (17 % de la pop.)	Rapport trimestriel
	B15.5	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisations approuvés dans la région de Québec (23,5 % de la pop.)	Rapport trimestriel
<p>Le Conseil mettra en place une direction qui aura des tâches de supervision et qui conseillera le Conseil sur un juste équilibre dans la répartition entre les collectivités urbaines et les collectivités rurales du nombre d'approbations de projets d'immobilisations.</p>	B16.1	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisations approuvés dans les collectivités urbaines (77,7 % de la pop.)	Rapport trimestriel
	B16.2	Pourcentage cumulatif des projets d'immobilisations approuvés dans les collectivités rurales (22,3 % de la pop.)	Rapport trimestriel

ANNEXE C : INDICATEURS OPÉRATIONNELS EN 2007–2008

Le tableau qui suit présente les indicateurs opérationnels par rapport auxquels la FCM mesurera ses progrès et en rendra compte en 2007–2008. **La FCM rendra compte de ses progrès par rapport à ces indicateurs sur une base trimestrielle.**

Tableau 10. Indicateurs opérationnels en 2007–2008

Fonction	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif en 2007–2008
Transfert du savoir	C1.1	Nombre de produits de connaissance diffusés	Rapport trimestriel
	C1.2	Nombre de demandes de produits de connaissance	Rapport trimestriel
	C1.3	Mentions du FMV dans les médias nationaux ou régionaux	35
	C1.4	Couverture médiatique locale reçue par le FMV	120
	C1.5	Nombre moyen de visiteurs des pages Web	40 000
Construction du nœud du réseau	C2.1	Nombre total d'abonnés aux courriels du CDCV/FMV	900
	C2.2	Nombre de connexions entre pairs facilitées	Rapport trimestriel
Participation	C3.1	Nombre d'administrations municipales participantes	Rapport trimestriel

Fonction	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif en 2007–2008
Participation	C3.2	Nombre de personnes participantes	Rapport trimestriel
	C3.3	Nombre d'administrations municipales participantes au Québec	Rapport trimestriel
	C3.4	Nombre de personnes participantes au Québec	Rapport trimestriel
Renforcement des capacités	C4.1	Nombre de mises en candidature au programme de prix	60
	C4.2	Nombre d'ateliers dirigés par le CDCV	15
	C4.3	Augmentation des initiatives visant la viabilité des municipalités	Rapport trimestriel
Comité de révision technique	C5.1	Nombre de représentants fédéraux au Comité de révision technique (maintenu à 20 membres)	20
	C5.2	Nombre de membres au Comité de révision technique (max. de 60 membres)	60
Conseil	C6.1	Nombre de représentants fédéraux au Conseil du FMV (maintenu à 5, excluant les remplaçants)	5
	C6.2	Nombre de membres au Conseil du FMV (max. 15)	15

Fonction	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif en 2007–2008
Processus de présentation des demandes d'études de faisabilité, d'essais sur le terrain et de planification	C7.1	Projet de candidature – Examen préliminaire	>75 % à <15 jours ouvrables
	C7.2	Demande – Examen préliminaire	>75 % à <5 jours ouvrables
	C7.3	Demande – Examen technique	>75 % à <15 jours ouvrables
	C7.4	Assignment des pairs examinateurs, évaluations indépendantes et par consensus	>90 % à <10 jours ouvrables
	C7.5	Traitement des déboursements	>75 % à <20 jours ouvrables
Projets d'immobilisations (DDP)	C8.1	Assignment des pairs examinateurs, évaluations indépendantes et par consensus	>90 % à <13 jours ouvrables
	C8.2	Préparation et transmission des feuilles de modalités	>75 % à <15 jours ouvrables
	C8.3	Préparation et transmission des contrats provisoires	>75 % à <20 jours ouvrables
	C8.4	Préparation et transmission des contrats finaux	>50 % à <60 jours ouvrables
	C8.5	Traitement des déboursements	>50 % à <30 jours ouvrables
Portefeuille de prêts	C9.1	Pourcentage de prêts à faible risque dans le portefeuille total de prêts	30 à 40 %

Fonction	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif en 2007–2008
Portefeuille de prêts	C9.2	Pourcentage de prêts à risque faible à moyen dans le portefeuille total de prêts	20 à 39 %
	C9.3	Pourcentage de prêts à risque moyen dans le portefeuille total de prêts	40 à 50 %
	C9.4	Pourcentage de prêts à risque moyen à élevé dans le portefeuille total de prêts	jusqu'à 5 %
	C9.5	Pourcentage de prêts à risque moyen à élevé avec indicateurs et surveillance du crédit dans le portefeuille total de prêts	jusqu'à 2 %
	C9.6	Pourcentage de prêts à risque inacceptable et veille critique dans le portefeuille total de prêts	0 %
Solde sectoriel de projets d'immobilisations approuvés	C10.1	Montant de subventions approuvées pour des projets d'immobilisations dans le secteur de l'énergie	3 200 000 \$
	C10.2	Montant de subventions approuvées pour des projets d'immobilisations dans le secteur de l'eau	1 600 000 \$
	C10.3	Montant de subventions approuvées pour des projets d'immobilisations dans le secteur des déchets	1 600 000 \$
Solde sectoriel de projets d'immobilisations approuvés	C10.4	Montant de subventions approuvées pour des projets d'immobilisations dans le secteur des transports	1 600 000 \$

Fonction	Code de l'indicateur	Indicateur	Objectif en 2007–2008
Solde sectoriel de projets d'immobilisations approuvés	C10.5	Montant de prêts approuvés pour des projets d'immobilisations dans le secteur de l'énergie	20 000 000 \$
	C10.6	Montant de prêts approuvés pour des projets d'immobilisations dans le secteur de l'eau	10 000 000 \$
	C10.7	Montant de prêts approuvés pour des projets d'immobilisations dans le secteur des déchets	10 000 000 \$
	C10.8	Montant de prêts approuvés pour des projets d'immobilisations dans le secteur des transports	10 000 000 \$
	C10.9	Montant de prêts approuvés pour des projets d'immobilisations dans le secteur de l'assainissement de sites contaminés	20 000 000 \$

ANNEXE D : ÉVÉNEMENTS EN 2007–2008

Le tableau suivant énumère les événements qui seront organisés et tenus par la FCM.

Tableau 11. Événements en 2007–2008

Événement clé	Date de l'événement
Conférence des collectivités viables de 2008	du 14 au 16 février 2008
Prix des collectivités viables 2007	2 juin 2007
Mission de planification énergétique communautaire 2007	du 28 juillet au 4 août 2007
Téléconférence du Conseil	17 mai 2007
Réunion du Conseil	16 et 17 août 2007
Réunion du Conseil	15 et 16 novembre 2007
Réunion du Conseil	21 et 22 février 2008
Lancement de la DDP visant les sites contaminés	22 août 2007
Lancement de la DDP visant l'énergie	23 mai 2007
Lancement de la DDP visant les transports	23 mai 2007
Lancement de la DDP visant les déchets	14 février 2007
Lancement de la DDP visant l'eau	22 août 2007

ANNEXE E : BUDGET DU FMV EN 2007–2008

Le tableau qui suit présente le budget du FMV pour la période de 12 mois prenant fin le 31 mars 2008.

Tableau 12. Budget du FMV en 2007–2008

Dépenses	Budget en 2007–2008 (\$)
Gestion	
Coûts relatifs au personnel	2 918 800
Services professionnels	247 000
Voyages, réunions et réceptions	304 600
Autres dépenses de fonctionnement	1 885 500
Total Gestion	5 355 900
Total Conseil	315 600
Total Comité de révision technique	560 200
Total Développement	160 000
Total Crédit et gestion des risques	280 000
Total Opérations	388 300
Total Communications	831 500
Total Renforcement des capacités	750 000
Total Recherche	350 000
Total des dépenses	8 991 500
Budget maximum attribué	10 500 000

ANNEXE F : ORGANIGRAMME

L'organigramme suivant situe le CDCV au sein de la FCM et présente la structure du Centre.

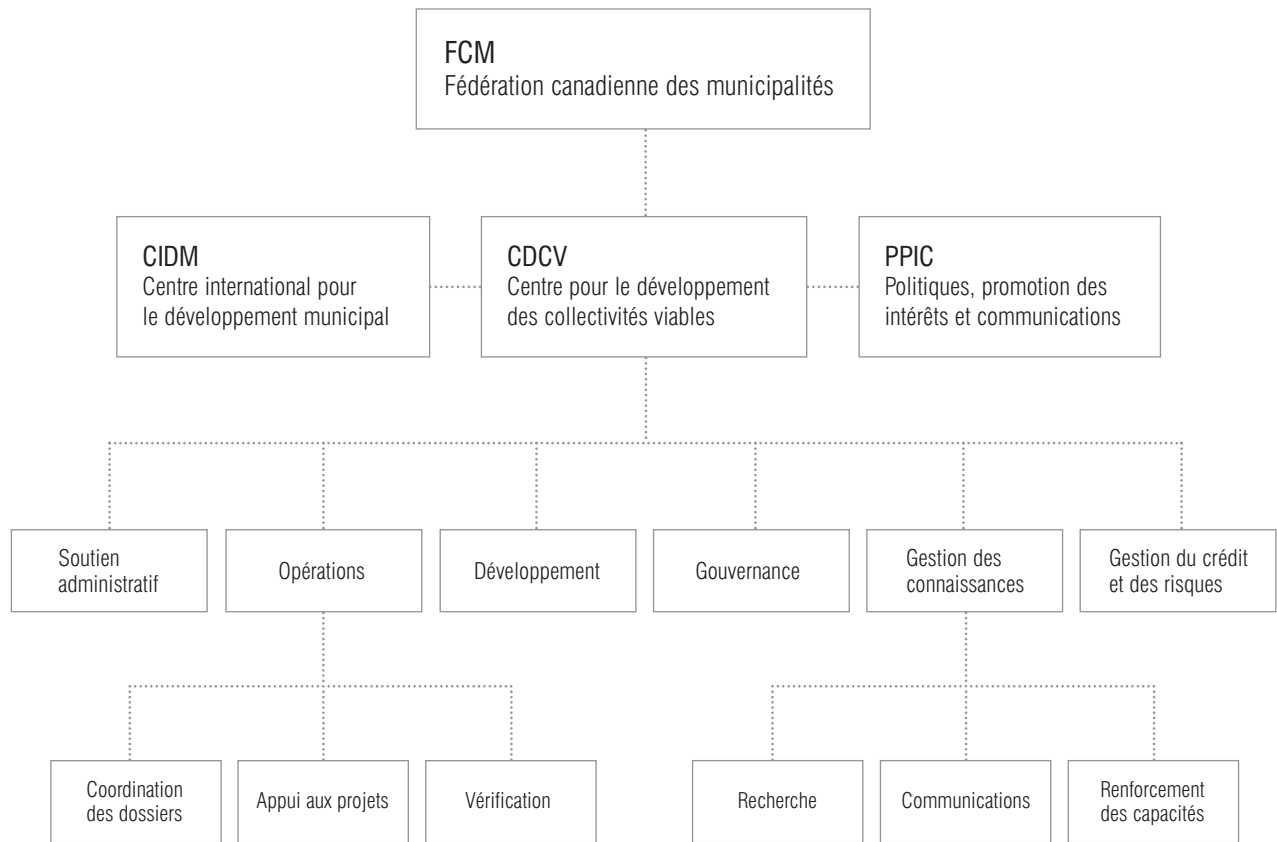


Figure 3 : Organigramme du CDCV

